

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 20 octobre 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	13
VOTANTS	18

DATE DE CONVOCATION

13 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE

Codification: 3.2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Souspréfecture de Roanne le

et publication du

2 7 OCT. 2022

Le Maire, Jean-Yves BOIRE



L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre le Conseil Municipal, dûment convoqué le treize octobre deux mille vingt-deux s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents: Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH

Absents excusés:

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE André ALEX donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN Patricia PERRET donne pouvoir à Roseline TRAMBOUZE Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Didier DUPIN Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS

Absente:

Fabienne STALARS

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Bernard PLACE

<u>OBJET</u>: 2022-033 : cession par la commune de la parcelle cadastrée AB n°105 située au 270, rue du commerce

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession par la commune de la parcelle située au 270, rue du commerce à titre gratuit.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section AB n°105, d'une superficie de 25 m², qui est exploitée par la SCI La Rocade et qui appartient à la commune. Elle est actuellement utilisée par cette société.

L'avis de France Domaine en date du 29 septembre 2021 estime la valeur vénale à 750 €, mais la commune propose une cession à la SCI La Rocade, à titre gratuit. Le caractère gratuit est motivé par le fait qu'il s'agit d'une petite parcelle inexploitée par la commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20221020-2022-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022 Publication : 27/10/2022 Vu la délibération n°2021-070 du 21 octobre 2021 approuvant la cession de cette parcelle au nom de l'ancien propriétaire SCI Indiana.

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'approuver la cession de la parcelle telle que désignée, située au lieu-dit 270, rue du commerce par la commune à titre gratuit, à la SCI La Rocade.
- De préciser que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, Ont signé au registre tous les membres présents, Copie certifiée conforme,

Le Maire,

Jean-X

ves BOIRE

A PERREUX, le 26 octobre 2022

Le secrétaire de séance

Bernard PLACE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20221020-2022-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022 Publication : 27/10/2022